



10 MARS 2015
063

JLS - 2015 - 43

Paris le 3 mars 2015

SECRETARIAT GENERAL

- 9 MAR. 2015 141

Philippe Martinez,
Secrétaire général de la CGT
263 rue de Paris
93516 Montreuil Cedex

Monsieur le Secrétaire général,

Je tiens à vous faire part de mon indignation à la lecture d'un communiqué du 19 février de votre organisation FERC Sup engageant la CGT et qui constitue, au-delà de la légitime expression de ses positions, une véritable atteinte au fonctionnement démocratique de nos universités.

Les présidents d'université ne sont pas des "potentats locaux, pouvant agir comme bon leur semble". Ils sont, ce qui est une particularité française à laquelle nous tenons, élus et contrôlés par des conseils composés en majorité de représentants des personnels et des étudiants. Il est méprisant de considérer les premiers comme "n'ayant pas les moyens d'appréhension de la gouverne universitaire" et les seconds comme "marginalisés". Je peux vous assurer que personnels et étudiants savent s'informer, réfléchir et se faire entendre.

La Conférence des présidents d'université n'a pas pour membres des présidents "à titre personnel", elle regroupe des établissements universitaires en association de leur président ou directeur qui ont seuls pouvoir de les représenter. La loi lui attribue la mission de "représenter les intérêts commun des établissements qu'elle regroupe" et de "formuler des vœux à l'intention des ministres". Cela peut être contesté, il existe pour cela des formes démocratiques auxquelles tourne le dos l'appel de votre Fédération à "remettre en cause le mandat du président de l'établissement à la CPU" et à substituer une cotisation personnelle à celle due par l'établissement.

Il me semble utile pour la qualité du fonctionnement démocratique d'éviter quelques confusions :

- La CPU n'a jamais prétendu être "représentative des personnels et usagers universitaires", elle représente des établissements publics qui ont missions de chercher et former. La qualité du dialogue social est un élément essentiel au service de leur bonne réalisation et ne peut en être dissociée, l'université ne saurait s'en détourner pour satisfaire des intérêts seulement catégoriels. C'est pour éviter de telles dérives que les conseils comportent des représentants extérieurs à l'établissement, notamment collectivités territoriales et représentants des mondes économiques et sociaux.

- La CPU entend assumer pleinement son rôle de représentant des établissements comme employeurs des personnels, fonctionnaires ou non. Les présidents sont attachés à la qualité du travail dans leur établissement et pensent qu'elle sera mieux assurée en s'y impliquant qu'en renvoyant la charge au seul ministère. C'est en ce sens que la CPU s'est engagée au côté du Ministère dans la signature avec l'UNSA-Éducation et le SGEN-CFDT d'un "Protocole social" incluant un programme de travail visant à "faire vivre un dialogue social concourant tant à l'efficacité du service public qu'à la reconnaissance du rôle des personnels qui s'y consacrent" et engageant les établissements à "une certaine harmonisation des politiques de ressources



humaines dans le sens d'une qualité croissante", le contraire même de l'exercice de "pouvoirs discrétionnaires" "sans contrôle"!

J'ai été élu responsable de mon université puis à la CPU représentant de l'ensemble des établissements universitaires pour conduire un projet améliorant le service public et défendre sa légitimité. Je suis dans ce cadre aussi attentif au fonctionnement démocratique interne de nos établissements qu'aux échanges avec les représentants de collectivités, d'entreprises et de salariés qui peuvent nous aider à mieux définir et remplir nos missions. C'est pour cela que j'ai souhaité m'adresser à vous, représentant l'ensemble des organisations CGT, et pas seulement à votre Fédération.

Veillez croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de mes sentiments respectueux

Jean-Loup Salzmann
Président de la CPU